



COMMISSION ACADEMIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT  
DES LANGUES VIVANTES ETRANGERES  
6 décembre 2017

Nous nous réjouissons de la tenue de cette commission académique qui nous permet de faire le point sur la situation de l'enseignement des langues vivantes étrangères, notamment suite à l'assouplissement des principes de la réforme du collège concernant les classes bi-langues.

La rentrée 2017 a ainsi été marquée par l'ouverture ou la ré-ouverture de classes bi-langues dans des collèges hors éducation prioritaire et sans contrainte de continuité. Cette possibilité dans le cadre de l'autonomie des établissements ré-interroge la politique engagée il y a deux ans pour recréer la continuité avec l'enseignement primaire, là où elle avait quasiment disparu, notamment dans le Pas-de-Calais.

- Qu'en est-il de cette continuité à ce jour et quelles sont les perspectives dans ce nouveau contexte ?
- Quelle cohérence donner à la politique d'ouverture des classes bi-langues pour qu'elles apparaissent telles qu'on les présente, à savoir comme une réelle opportunité pour **tous** les élèves souhaitant s'y engager, pour qu'elles s'inscrivent dans la durée et ne risquent pas d'être instrumentalisées comme un simple outil de gestion de ressources humaines ou de re-création de filières d'excellence sur des moyens qui ne seraient donc pas consacrés à la réduction des inégalités ?
- Comment valoriser l'implication des enseignants, notamment dans le premier degré, pour que leur investissement soit reconnu sur le long terme ?
- Enfin, y a-t-il dans ce nouveau contexte des perspectives pour des langues très « minoritaires » ?
- Quel cadre, en effet, pour encourager ou limiter ces créations, le cas échéant ?

Par ailleurs, nous avons évoqué, lors des commissions des années précédentes, la mise en place d'actions spécifiques de valorisation des langues « minoritaires » ou à plus faible diffusion pour orienter le choix des familles et ré-équilibrer les effectifs en LV2. Qu'en est-il, là aussi, de la politique menée dans ce domaine ?

En ce qui concerne la formation des enseignants, notamment la certification, y a-t-il eu un développement significatif des ressources au travers d'actions de mobilisation, comme cela avait été évoqué à l'époque et quelles ont été celles-ci ? Quid également de la continuité linguistique dans les lycées professionnels ?

Pour finir, il avait été constaté une différence sensible entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais en termes d'offre linguistique, où en est-on aujourd'hui ? Y a-t-il eu un ré-équilibre ou du moins des actions spécifiques avec cet objectif ?

Nous espérons que cette commission nous permettra de répondre à ces questions qui touchent aux conditions d'enseignement des langues vivantes, au travail des collègues et surtout à la réussite des élèves dans un domaine aussi essentiel pour l'avenir que la maîtrise des langues vivantes étrangères.